4 INFOS SUR CES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Elles auront lieu les 15 et 22 mars.

Les élections municipales se font en **deux étapes** : un premier tour de vote, puis un second la semaine suivante.

22

1er tour

2^d tour

REAU

Elles servent à élire le conseil municipal.

Tout le monde ne le sait pas : les électeurs ne votent **pas** directement pour le maire, mais pour les conseillers municipaux de leur commune.

Ce sont ces élus qui vont :



- parmi eux ;
- aider le maire à gérer la commune, pendant six ans.

Tous les électeurs français peuvent voter... certains Européens aussi!



Pour avoir le droit de voter, il faut :

- **✓** avoir au moins **18 ans**;
- in être un citoyen français ou de l'Union européenne ;
- inscrit sur les listes électorales de la commune.
- Des mesures sont prévues pour limiter la diffusion du coronavirus Covid-19.
- Les électeurs feront la queue à **1 mètre** les uns des autres.
- Du **gel** pour se laver les mains pourra leur être proposé.
- Les stylos seront **changés** plus souvent.
- Le matériel de vote sera **désinfecté** après le passage de chaque électeur, dans les villes les plus à risque.

DIMANCHE, ON VOTE!

8

ON DONNE SON IDENTITÉ

À l'entrée, l'électeur montre

sa carte d'identité et, s'il l'a

avec lui. sa carte d'électeur.

Cette carte indique dans

se rendre.

LES ENFANTS SONT ADMIS

En principe, seuls les électeurs

entrent dans le bureau de vote.

laisse les enfants accompagner

leurs parents... s'ils ne causent

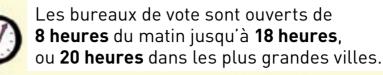
pas de désordre!

Mais, la plupart du temps, on

quel bureau de vote il doit

Tu vas peut-être accompagner tes parents dans un bureau de vote, pour les élections municipales. Souvent, il est installé dans une école. 1jour1actu te fait visiter!

ON PEUT VOTER TOUTE LA JOURNÉE



LES BULLETINS SONT PRÊTS

Sur la table, il y a des enveloppes

et des bulletins de vote pour chaque

liste de candidats. L'électeur prend

une enveloppe et au moins deux

bulletins différents, pour que

personne ne devine son choix.







LE VOTE EST SECRET

L'électeur va obligatoirement dans **l'isoloir,** une cabine où personne ne voit quel bulletin il met dans l'enveloppe. C'est le secret **du vote.** Ainsi, chacun est libre de voter sans être influencé.



L'électeur signe à côté de son nom, et il fait tamponner sa carte d'électeur. C'est pour l'empêcher de voter plusieurs fois.



C'est ce que dit le président du bureau de vote, quand l'électeur a glissé son enveloppe dans l'**urne.** Celle-ci est transparente et fermée à clé, pour éviter la triche.



C'est ce que dit l'un des organisateurs, après avoir trouvé le **nom** de l'électeur dans un grand cahier: la liste d'émargement.

LES ORGANISATEURS SURVEILLENT

Le **président du bureau de vote** vérifie que tout se passe selon les règles de l'élection. Pour l'aider, il a au moins deux assistants, appelés des assesseurs, et un secrétaire.

